

Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 14, votants = 15

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 13/04/2010. Date de convocation : 08/04/2010. Par deux mil dix, le treize avril à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Madame Pascale BLACHE

PRESENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christien, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert

absent(e)s excusé(e)s.....BACQUET Franck, VASSE Carole, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne représentée par VOISIN Frédéric, PONCET Evelyne représentée par ALMORIC Bruno

secrétaire de séance :THIROUIN Hubert

OBJET.....	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF					
VOTES.....	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0			
reçu en Préfecture de la Drôme le						

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		239 803,60	69 792,22		69 792,22	239 803,60
Opérations de l'exercice	910 246,53	1 290 360,77	576 886,58	553 162,58	1 487 133,11	1 843 523,35
TOTAUX	910 246,53	1 530 164,37	646 678,80	553 162,58	1 556 925,33	2 083 326,95
Résultats de clôture		619 917,84	93 516,22		93 516,22	619 917,84
Restes à réaliser			607 800,00	234 705,00	607 800,00	234 705,00
TOTAUX CUMULES		619 917,84	701 316,22	234 705,00	701 316,22	854 622,84
RESULTATS DEFINITIFS		619 917,84	466 611,22			153 306,62

COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

Résultats reportés	266 887,37			194 747,89	266 887,37	194 747,89
Opérations de l'exercice	495 140,98	762 028,35	568 687,01	378 316,20	1 063 827,99	1 140 344,55
TOTAUX	762 028,35	762 028,35	568 687,01	573 064,09	1 330 715,36	1 335 092,44
Résultats de clôture				4 377,08		4 377,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				4 377,08		4 377,08
RESULTATS DEFINITIFS				4 377,08		4 377,08

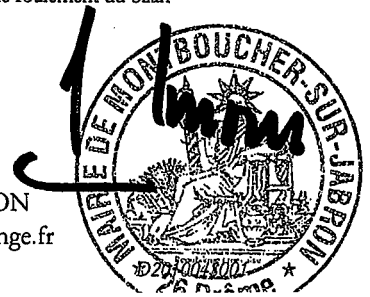
2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Maire, Bruno ALMORIC

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme, le 14 avril 2010



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 15
 votants : 17

Séance du : 13/04/2010. Date de convocation : 08/04/2010. L'an deux mil dix, le treize avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric
 PONCET Evelyne mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusés: VASSE Carole, MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Budget principal, affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ALMORIC,

- après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2009,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 619 917.84 euros, décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 239 803,60 euros
 Virement à la section d'investissement (prévu au BP 2009) 480 322,00 euros

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Excédent 619 917,84 euros

EXCEDENT AU 31/12/2008 :

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement :
 466 613 euros

Solde disponible :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) :
 153 304,84 euros

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 Le 14 avril 2010

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 13/04/2010. Date de convocation :

08/04/2010. L'an deux mil dix, le treize avril, à 18 heures

30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de

Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en

session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno

ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric

PONCET Evelyne mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusés : VASSE Carole, MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

POUR : 17 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle :

- le poste d'agent d'entretien permanent à temps complet créé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2001, poste devenu par reclassement poste d'agent des services technique le 1^{er} novembre 2005 puis, par intégration, poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe le 1^{er} janvier 2007.
- le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps complet créé par délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2010.

Il propose aux membres présents, la suppression du poste d'agent technique de 2^{ème} classe compte tenu :

- que l'agent titulaire du grade a été promu au grade d'adjoint technique territorial de 1^{er} classe et qu'il a été nommé sur le poste créé le 1^{er} janvier 2010,
- de la vacance, de ce fait, du poste d'agent d'entretien devenu par reclassement poste d'agent des services techniques puis, par intégration, poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

décide, après en avoir délibéré :

- de supprimer le poste d'agent d'entretien devenu par reclassement poste d'agent des services techniques puis, par intégration, poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créée le 22 janvier 2001.

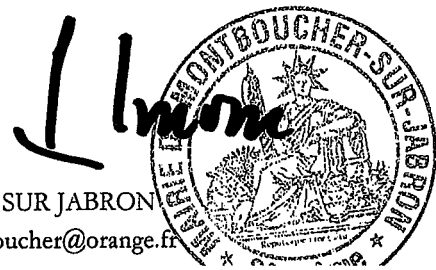
Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 15 avril 2010.

Le Maire,

Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 13/04/2010. Date de convocation : 08/04/2010. L'an deux mil dix, le treize avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusés: VASSE Carole, MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : création d'un poste de Rédacteur Chef - suppression d'un poste de Rédacteur Principal

POUR : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de :

- créer un poste permanent à temps complet de Rédacteur Chef, pour permettre l'avancement par ancienneté de l'agent nommé actuellement sur le poste de Rédacteur Principal, poste permanent à temps complet, à effet au 1^{er} janvier 2010.
- Supprimer, à effet du 1^{er} janvier 2010, le poste permanent à temps complet de Rédacteur Principal devenu vacant du fait de la nomination de l'agent sur le poste de Rédacteur Chef.

Le conseil municipal,

- vu le code général des collectivités territoriales
 - vu la loi n°53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 relatifs à l'avancement de grade.
 - vu les différents décrets portant statut particulier, échelonnement indiciaire et durée de carrière du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et les textes qui les ont complétés.
 - vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) du 16 mars 2010.
 - vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 12 avril 2010,
- après en avoir délibéré, décide :

- 1 - la création d'un emploi de Rédacteur Chef à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- 2 - la suppression de l'emploi de Rédacteur Principal à temps complet du 1^{er} janvier 2010 ;
- 3 - de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- 4- que le régime indemnitaire s'appliquera pour ce poste conformément aux textes en vigueur ;
- 4 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 15 avril 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 13/04/2010. Date de convocation :
08/04/2010. L'an deux mil dix, le treize avril, à 18 heures
30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de
Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno
ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU
Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric
PONCET Evelyne mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusés: VASSE Carole, MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Zone Artisanale, tranche Est, cession du lot n°11 à la société MSTT

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition, faite par Monsieur Philippe WINAUD-TUMBACH, représentant la société MSTT, domicilié à 11, Chemin du Bois de Lion à Montélimar (Drôme), d'acquérir le lot numéro 11 de la tranche Est de la Zone Artisanale de Fontgrave, d'une superficie d'environ 1 133 m² au prix de trente-cinq (35,00) euros hors taxes par mètre carré, soit environ 39 655 euros hors taxes.

L'acquéreur se propose d'installer son entreprise travaux de maçonnerie, rénovation de bâtiment, pose de revêtements, ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte de vendre à Monsieur Philippe WINAUD-TUMBACH, représentant la société MSTT ou toute personne morale s'y substituant dans laquelle Monsieur Philippe WINAUD-TUMBACH serait associé et détiendrait au moins 50% du capital, le lot numéro 11 de la tranche Est de la Zone Artisanale de Fontgrave, d'une superficie d'environ 1 133 m² au prix de trente-cinq (35,00) euros hors taxes par mètre carré, pour l'installation de son entreprise en travaux de maçonnerie, rénovation de bâtiment, pose de revêtements.

- sous réserve que :

- o à compter de la date de la présente délibération la signature de l'acte authentique intervienne au plus tard trois mois après,
 - le conseil municipal autorise le Maire à prolonger une (1) fois ce délai sans pouvoir excéder trois (3) mois supplémentaires ou à décider de la caducité de l'engagement de vendre de la commune.
- o le début de la construction du ou des bâtiments prévus intervienne dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de la signature de l'acte.

- désigne Maître Philippe SOHIER, Notaire associé à Montélimar, pour établir le compromis de vente et pour dresser les actes à intervenir,

- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour parvenir à cette vente et signer les actes.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 15 avril 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

Séance du : 13/04/2010. Date de convocation :

08/04/2010. L'an deux mil dix, le treize avril, à 18 heures

30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de

Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en

session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno

ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BALET Marie-Jeanne mandat à : VOISIN Frédéric

PONCET Evelyne mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) excusés: VASSE Carole, MAROC Saïd

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : « cœur de village », servitudes de passages au profit des lots volumes sur les parcelles ZB 822, ZB 823 et ZB 825

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Dans le cadre de l'opération « cœur de village », Monsieur le Maire rend compte qu'afin de pouvoir établir l'état descriptif de division en volume sur la parcelle cadastrée section ZB 824 et régulariser les actes de vente par la société SDH ; la commune doit consentir trois servitudes de passages au profit des lots volumes sur les parcelles cadastrées ZB 822, ZB 823 et ZB 825 faisant partie du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

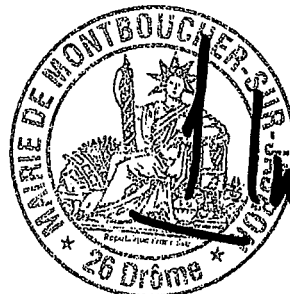
- décide et accepte que soit constituées trois servitudes de passages au profit des lots volumes sur les parcelles cadastrées ZB 822, ZB 823 et ZB 825,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision et à signer les actes.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

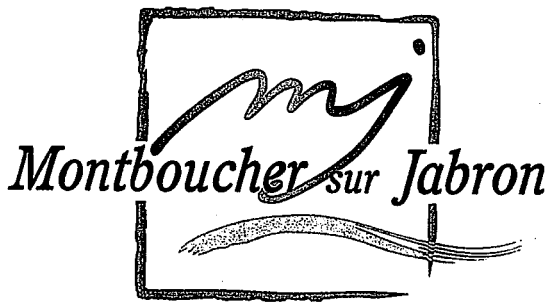
le 15 avril 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



mm

RECUPEREF 26
19.04.10



Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Conseil Municipal du 13 avril 2010.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 18 mars 2010 :
commande auprès de

ALPES CONTROLES
561, Avenue des étudiants
84100 ORANGE

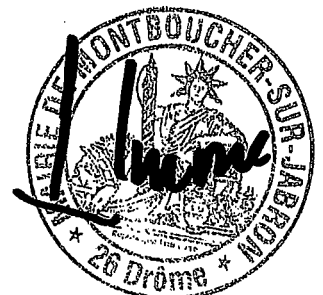
Pour une mission de contrôle technique pour l'opération « construction d'une cantine scolaire self service » dans l'enceinte du groupe scolaire « Hubert REEVES » à Montboucher sur Jabron. Montant des honoraires : 3 380 euros H.T. (4 042,48 euros TTC)

- 2) décision du 22 mars 2010 : opération « extension du C.L.S.H. » marché à procédure adaptée pour réattribution du lot 10 : revêtement de sols – faïences à l'entreprise CREA'BAINS. Montant de base : 22 650,00 euros H.T. (27 089,40 euros T.T.C.) + option n°2 : 6 800,00 euros H.T. (8 132,80 euros T.T.C.) soit un total de 29 450,00 euros H.T. (35 222,20 euros T.T.C.)

Fait à la date sus indiqué et affiché le 15 avril 2010.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Date : 15 avril 2010

Pour : M. le Maire, Mme BLACHE

De : Véronique MARTIN

Objet : compte rendu du conseil municipal, séance du 13 avril 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 : BUDGET PRINCIPAL (voté à l'unanimité)



	2009	2010	Différence
fonctionnement	1 561 462,00	1 561 462,00	
investissement	972 683,00	1 345 778,00	373 095,00
Total	2 534 145,00	2 907 240,00	373 095,00

	2009	2010	Différence
fonctionnement	1 561 462,00	1 561 462,00	
investissement	1 580 483,00	1 580 483,00	
Total	3 141 945,00	3 141 945,00	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (voté à l'unanimité)

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	variation des bases / (N-1)	Tx. appliqués par décision du conseil municipal	variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	variation du produit /N-1
taxe d'habitation	3 025 000,00	4,87 %	6,53 %	2,51 %	197 532,50	7,50 %
FPB	1 829 000,00	4,67 %	12,13 %	2,54 %	221 857,70	7,33 %
FPNB	56 500,00		59,55 %	%	33 645,75	
taxe professionnelle			%	%		
TOTAL	4 910 500,00				453 035,95	

BUDGET PRIMITIF 2010 : ZA DE FONTGRAVE (voté à l'unanimité)

	Dépense	Recette	Saldo
Fonctionnement	1 105 120,00	1 105 120,00	
Investissement	573 065,00	573 065,00	
Total	1 678 185,00	1 678 185,00	

POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

- ramassage des encombrants (récurrent)
- remise en état de panneaux signalétiques
- montage des piliers de la porte du cimetière
- pose et dépose du podium pour la journée US
- plantations

COMMISSION « SECURITE »

Devant les incessants et grandissants actes d'incivilité et de détérioration de biens publics, il est décidé de créer une commission « SECURITE » pour engager une réflexion sur les moyens à utiliser pour mettre un terme à ces attitudes inconcevables, ceci pour la sécurité, le bien être des administrés, l'environnement et pour que cela ne soit plus une charge financière pour la commune et une perte de temps considérable pour les services techniques.

Cette commission communale est ouverte à toute personne désirant y participer.

Sont membres de la commission :

- Monsieur le Maire, Bruno ALMORIC,
- Monsieur Raymond D'HAILLECOURT,
- Monsieur Yves FLACHAIRE
- Monsieur Franck BACQUET,
- Monsieur Saïd MAROC,
- Monsieur Jean-Louis CROUZET

PROJET ERIDAN

Monsieur le Maire indique que selon les dernières informations, obtenues sur le site internet de GrDF, il est fort probable que la canalisation de gaz naturel passe sur le territoire communal. L'information actuelle, non officielle, voudrait qu'elle passe entre l'autoroute A7 et le T.G.V. Les élus souhaitent, et vont pour cela engager une discussion avec les maîtres d'ouvrage, que l'épaisseur de la canalisation soit la plus grande possible, ce qui permettrait de réduire la zone non aedificandi de 10 à 20 mètres.

JOURNEE US du 4 AVRIL 2010

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes ayant participé bénévolement à l'organisation et à la réussite de la 2^{ème} journée U.S. Messieurs Pascal DORNER et Michaël ZERBINI sont remerciés pour leur présence et les services rendus tout au long de cette journée.